

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Mars 2017

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, INTCAGARAY René, ELICABE Yves, UTHURRY Dominique, PARADIS Sébastien ; GARCIA Patrice, Mmes IRIART Hélène, IRIART Otxanda

Absents excusés : SOLANILLE Aurélie, ELICABE Nicolas

Secrétaire de séance : IRIART Otxanda

❖ Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2016

Le Maire présente le détail des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2016 :

BUDGET GENERAL :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
187 502,31	227 009,07

Résultat fonctionnement	39 506,76
Excédent 2015	98 732,56
Résultat cumulé fonctionnement	138 239,32

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
394 141,13	506 253,91

Résultat investissement	112 112,78
Résultat cumulé fonctionnement	138 239,32
Résultat cumulé global	250 352,10

Le Maire apporte les commentaires suivants :

- Au niveau des dépenses de fonctionnement :
Dépassement du budget de 5 154€ essentiellement dû à des dépenses supplémentaires au niveau notamment des factures EDF de la salle communale qui, pour une partie, devait être de l'investissement (branchement) et qui, d'autre part, ne correspondait pas au prix contrat de groupement de commande passé avec le SDEPA. Le remboursement EDF se fera en 2017.
- Au niveau des recettes de fonctionnement :
Recettes supplémentaires de 19 966€ : la commune a bénéficié de 13 000€ provenant de l'association HIRUAK (pastorale) et d'un remboursement du SIGOM à hauteur de 1 998€.
- Au niveau des recettes d'investissement :
Le prêt relais y figure (200 000€). Celui-ci a été contracté dans l'attente du versement de la totalité des subventions et du reversement de la TVA en 2018. Il devra être remboursé dès que possible, sauf pour la part correspondant à la couverture de la TVA (environ 20 000€).

Hormis les recettes exceptionnelles, globalement le résultat est conforme aux prévisions budgétaires.

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2016 à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
34 217.50	43 469.78

Résultat fonctionnement	9 252.28
Excédent 2015	36 607.73
Résultat cumulé fonctionnement	45 860.01

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
38 494.15	17 819.00

Résultat investissement	-20 675.15
Résultat cumulé fonctionnement	45 860.01
Résultat cumulé global	25 184.86

Le Maire apporte les commentaires suivants :

- Au niveau des dépenses de fonctionnement :
Dépassement du budget de 3 980€ essentiellement dû au remplacement d'une pompe au poste de refoulement (2 000€) et à de petits travaux (rehausse de tampons, création d'avaloirs,...).
- Au niveau des recettes de fonctionnement :
Recettes supplémentaires de 2 425€ dues à une hausse de la consommation d'eau (+1 938€) et de la prime à la performance épuratoire (+488€).

Globalement le résultat est conforme aux prévisions budgétaires.

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2016 à l'unanimité.

BUDGET SPANC

Fonctionnement :

Résultat cumulé :	+506,66
Résultat totaux :	+506,66

Investissement

Résultat cumulé :	+882,15
Résultats totaux :	+882,15

Résultat global : +1.388,81

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2016 à l'unanimité.

BUDGET CCAS

Fonctionnement :

Résultat cumulé :	+1.429,95
Résultat totaux :	+1.429,95
Résultat global :	+1.429,95

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2016 à l'unanimité.

❖ Point dossier Etchart-Abense

Le Maire informe le Conseil que le dossier d'expropriation concernant l'indivision Etchart a été déposé à la Préfecture le mardi 21 mars. Celle-ci vient de le transmettre, ce jour, au Juge des Expropriations.

Le juge à quinze jours pour prendre l'ordonnance de transfert de propriété de l'indivision à la commune. Dès réception, la décision sera communiquée aux indivisaires. La prise de possession effective se fera à l'issue des deux mois de délai réglementaire.

❖ Agenda accessibilité

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public non conformes au 31 décembre 2014.

Cet agenda a été réalisé pour la Mairie, l'église d'Alos (incluant le cimetière), l'église de Sibas (incluant le cimetière), l'église d'Abense, le cimetière d'Abense et le fronton (incluant les toilettes publiques). Coût estimatif global **17 873€** HT avec des travaux étalés sur trois ans. Le Maire soumet le projet d'agenda au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour ces quatre établissements et ces deux installations, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré.

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour ces quatre établissements et ces deux installations,

AUTORISE le Maire à présenter la demande de validation de cet agenda

❖ Prise de compétence langue basque par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 3 février dernier, à l'occasion du deuxième conseil de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les élus ont voté à l'unanimité la prise de la compétence « Politique linguistique en faveur de la langue basque ».

Cette prise de compétence est une première étape, il convient désormais que les conseils municipaux votent la délibération de transfert de cette compétence dans les plus brefs délais, afin que le Préfet prenne l'arrêté actant officiellement le transfert de cette compétence des mairies à la Communauté Pays Basque.

Accord du Conseil Municipal

❖ DIVERS

➤ **Ecritures d'ajustements de fin d'exercice :**

- SIGOM : écriture d'ordre budgétaire = 1982€
- TAP (rythmes scolaires): annulation versement du montant dû à la Communauté de Communes Soule-Xiberoa – 2000€

➤ **Communauté d'Agglomération Pays Basque :**

▪ **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 4 février 2017 relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), les communes sont sollicitées afin qu'elles désignent, par délibération, leur représentant titulaire et leur représentant suppléant à la CLECT, ceux-ci devant être membres du conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal désigne comme représentant de la commune à la CLECT :

- Titulaire : Jean Pierre IRIART (Maire)
- Suppléante : Otxanda IRIART (Conseillère Municipale)

▪ **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :**

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il convient de recomposer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Pour mémoire, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID comprend, outre le Président de la Communauté d'Agglomération ou un Vice-président délégué, dix commissaires titulaires et dix suppléants qui sont désignés par le Directeur

Département des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Communautaire sur proposition des communes membres (article 1650A du code général des impôts).

Les personnes désignées doivent, comme pour la commission communale des impôts directs, remplir les conditions édictées au 3^{ème} alinéa du [1] de l'article 1650 du code général des impôts et, pour deux d'entre elles (un titulaire et un suppléant), être domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Le Maire propose de communiquer la liste des personnes inscrites dans la commission communale des impôts directs.

Accord du conseil municipal

➤ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'ALOS SIBAS ABENSE

➤ **Déplacement de la canalisation gaz haute pression (Gazoduc-TIGF) :**

Sur la commune de Trois-Villes, TIGF exploite une canalisation gaz haute pression (lien avec l'Espagne)

En décembre 2014, le syndicat Intercommunal des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM) a alerté les services de la société TIGF exploitante du conduit, que la rivière Le Saison pourrait se déplacer vers sa canalisation.

TIGF doit donc la déplacer pour s'éloigner de la rive du Saison en question. Cette déviation impacte les communes d'Alos Sibas Abense, Trois-Villes, Ossas Suhare.

L'entreprise a mené des études d'avant-projet en 2016 qui ont permis de définir un couloir préférentiel.

Elle prévoit de déplacer le conduit en rive gauche du Saison, c'est-à-dire au-dessus de la voie communale Alos à Ossas. Cela permettrait de :

- s'éloigner encore plus des zones urbanisées
- de supprimer la traversée actuelle de la rivière Le Saison qui a un recouvrement faible (1,3m)

TIGF va mener en 2017 des études plus détaillées sur ce tracé.

Calendrier :

- Etudes faune/flore (écologues sur site): sur 2017
- Négociations domaniales: 2017
- Sondages géotechniques sur les rives du Saison et de l'Aphoura et à proximité des routes: automne 2017
- Dépôt de la demande d'autorisation de construire: début 2018
- Enquête publique et autorisation: 2018-2019
- Déboisement: fin 2019
- Travaux: printemps-été-automne 2020